

Syndicalisme de tradition fordiste et coordinations locales dans les champs artistiques française : la CGT et les luttes des intermittents du spectacle



Une hypothèse centrale : le délitement du salariat artistique au moment où la CGT tend à généraliser les règles de la société salariale

L'intermittence du spectacle: une suite discontinue de contrats courts qui relève du régime d'assurance chômage du secteur privé

Une crise récurrente

Diversité des intermittents

L'intermittence : un signal d'intégration professionnelle minimale et « incohérence de statut » (Lenski)

La diversité des groupes mobilisés

La CGT : dominante dans les secteurs les plus professionnalisés mais qui se mobilisent le moins autour de l'intermittence du spectacle

1. La transformation des structures productives

Une économie du projet – Faulkner et Anderson -

Un clivage organisationnel. Quelques dizaines de grandes institutions et une profusion de micro entreprises. 90 % des 15 000 entreprises du spectacle ont moins de 10 salariés

Une faible activité productive

Flexibilité et employabilité

La disparition des collectifs de production et d'émancipation (Sennett)

2. Le délitement de la relation classique de subordination

Une relation classique de subordination dans certains secteurs

La triangulation relation salariale – relation d'emploi

Directeur artistique
(metteur en scène –
chorégraphe) salarié
intermittent

Relation d'emploi : recrutement,
définition des activités

Une relation d'autorité aux
fondements parfois
charismatiques

Relation salariale sans
subordination

Relation de substitution (signe
les chèques, mène les
négociations budgétaires et
politiques, bénéficie des
subventions *intuitu personae*)

Artiste et
technicien.
salarié
intermittent

Président de l'association
(Employeur)

Relation salariale sans
subordination

proche du directeur artistique
(le plus souvent absent des
lieux d'activité)

Une relation d'autorité (de type parfois charismatique) modérée par

Des valeurs et des réseaux communs

Des jeux avec la règle coordonnés entre les artistes et le directeur artistique lui-même intermittent

Le même intérêt au maintien du régime

Recouvrement et confusion entre la carrière personnelle et le destin de la compagnie de référence

La CGT : un discours d'affrontement (de classe) déphasé

3. Division du travail métier et multiactivité

La multiactivité : une caractéristique centrale

Indexée sur le degré de reconnaissance artistique et politique

Une multiactivité revendiquée

"C'est un syndicat [la CGT] de professionnels, c'est un syndicat de salariés, donc ça regroupe les salariés du secteur avec un métier précis, machin. C'est aussi pour ça qu'avec les précaires associés, quand on allait aux AG d'la CGT avant l'mouvement (...) il fallait toujours s'exprimer en disant son métier, alors c'était très drôle parc'que, par exemple [elle cite le nom de la personne] il prenait la parole et Voirin [secrétaire général de la FNSAC] d'l'a cégète lui disait ; « quel est ton métier camarade ? ». Et [il] disait ben : « j'suis comédien, metteur en scène, chanteur, j'décharge le camion, j'construit les décors, j'réalise des courts métrages, j'fais du mime, j'suis chargé d'prod, etc etc etc. » Alors au bout du cinquantième métier, Voirin n'en pouvait plus. Et c'est aussi ça qu'on défend à la coordination, c'est que personne n'a un métier particulier, tout l'monde va, vient« . Lechaux B, 2005, p. 139. Entretien avec une enseignants, membre de la coordination parisienne

L'affirmation de la spécificités des métiers d'artiste par la CGT

4. Institutions du salariat et rapport instrumental au salariat

Le développement des institutions de la société salariale dans le spectacle

L'ambivalence de la perception de l'intermittence

Un rapport instrumental et stratégique à l'égard de l'intermittence

Une « zone grise entre indépendance et salariat » (Supiot)

Un rapport réaliste au monde

« On est sur des sables mouvants, parce qu'effectivement, ce serait une grosse tentation pour certains partenaires sociaux, le patronat, et même une bonne partie du gouvernement, que ce retour au travail indépendant. Il faut bien voir que tout ce qu'on aurait de moins, c'est toute la solidarité interprofessionnelle. » *Libres prélèvements sur la parole qui s'est prise lors des états généraux (sic) du spectacle vivant et de l'audiovisuel*, 7, 8 et 9 mai 1993, Lyon, multigraphié, non paginé.

Maîtrise sophistiquée des règles du régime de l'intervention et ignorance (dans le double sens du terme) des règles collectives

5. Conclusion. La généralisation à contre temps du modèle salarial